



SANREM CRSP

West Africa/l'Afrique de l'Ouest

Working Paper No. 03-03

**Enquetes sur les mouvements des troupeaux
bovins, ovins, et caprins dans la commune de
rurale de Madiama**

Adama Ballow and Abdoul Karim Ouattara

novembre 2002

Prepared by:

**Office of International Research, Education and Development (OIREED)
Outreach Division of the University Provost
1060 Litton Reaves Hall
Virginia Polytechnic Institute and State University
Blacksburg, VA 24061-0334**

**Telephone: (540) 231-6338
Fax: (540) 231-6741
E-Mail: bertel@vt.edu**



INTRODUCTION

La commune rurale de Madiama souffre de façon générale d'une insuffisance de pâturages, particulièrement de pâturages d'hivernage (ESPGRN ; 1995 et ESPGRN/SANREM-CRSP ; 1999). Cette insuffisance de pâturages d'hivernage est très accentuée dans certains terroirs villageois. Certains troupeaux sédentaires et semi-transhumants sont obligés de se replier sur les pâturages des zones exondées des terroirs voisins ou aller en transhumance pour d'autres. Cependant, le terroir de la commune en certains endroits devient un point de forte concentration des animaux au retour des pâturages d'hivernage avant la traversée vers les bourgoutières. Cet attroupement des animaux de durée variable suivant les années est source de multiples conflits entre agriculteurs et éleveurs, de surexploitation des ressources naturelles etc.

Pour cerner la problématique pastorale de la commune rurale de Madiama, un suivi de l'ensemble des systèmes de production et des stratégies d'exploitation des ressources naturelles est nécessaire. Ceci permet de proposer des techniques d'exploitation durables des parcours et d'améliorer le système d'élevage. Cette enquête se situe dans ce cadre et a pour objectif d'étudier la gestion des parcours.

Les résultats qui suivent sont le fruit d'une enquête menée en deux étapes. La première étape a été menée de manière informelle en assemblée avec les paysans dans les dix villageois qui composent la commune rurale de Madiama. La seconde étape a été réalisée de manière formelle.

Le présent rapport présente en deux parties les résultats des données collectées. La première partie donne une description générale des pratiques d'élevage et de la gestion de l'espace pastoral. La seconde partie traite spécifiquement de la gestion des troupeaux transhumants lors de leur séjour sur les différents terroirs de la commune.

1^{ère} PARTIE

1. MODE DE CONDUITE SEDENTAIRE

Le système d'élevage dans la commune de Madiama est de type agropastoral. Les modes d'élevage pratiqués sont la transhumance, la semi-transhumance et le sédentarisme.

1.1. BOVINS

1.1.1. EFFECTIF BOVIN DE LA COMMUNE RURALE DE MADIAMA

Le tableau 1 donne l'effectif bovin dans les villages qui composent la commune.

Tableau 1 : Effectif par village des cheptels bovins de la commune de Madiama et le nombre moyen d'animaux par ménage.

Villages	Ethnie dominante	Activité principale	Effectif	Nombre de ménages	Nombre moyen de têtes par ménage
Torokoro	Bamanan	Agriculture	100*	74	1,35
Nérékoro	Peule	Elevage	1700	54	31,48
Bangassi	Bamanan	Agriculture	630	194	3,25
Promani	Peule	Elevage	520	150	3,47
Nouna	Peule	Elevage	500	35	14,29
Téguégné	Bamanan	Agriculture	165	58	2,84
Siragourou	Bamanan	Agriculture	410	82	1,83
Tombonka	Bamanan	Agriculture	200	76	2,63
Toumadiama	Sarakolé	Agriculture	100	150	0,67
Madiama	Sarakolé	Agriculture	750	365	2,05
Total			5075	1238	

* Le nombre de têtes indiqué dans le tableau est une estimation faite en assemblée villageoise.

Le village de Nérékoro regroupe à lui seul 33% du cheptel bovin de la commune, suivi par Madiama (15%), Bangassi (12%) etc. Torokoro et Toumadiama sont les villages qui comptent le plus faible effectif (2%) de la commune (Tableau I). Nérékoro est le village de la commune de Madiama où le nombre moyen de bovins par ménage est le plus élevé (31,48). Il est suivi par les villages de Nouna, Promani et Bangassi avec 14,29 ; 3,47 et 3,25 % respectivement (Tableau I). Ceci s'explique par le fait que dans les villages de Nérékoro, Nouna et Promani la population est essentiellement de l'ethnie peule avec comme activité principale l'élevage. L'agriculture et le petit commerce constituent les activités secondaires pour certains, le petit artisanat pour d'autres. Dans la majorité ils sont pasteurs. Par contre à Bangassi, ils sont agriculteurs possédant surtout des bœufs de labour. Les bœufs de labour représentent une part importante du cheptel bovin dans les villages à vocation agricole. Ils assurent le labour et les travaux d'entretien des cultures pendant la saison de pluie et le transport pour certains en saison sèche. Ce qui explique que dans les villages de Téguégné, Siragourou et Toumadiama il n'existe pratiquement que des bœufs de labour.

Les femelles, en particulier les vaches laitières sont les plus représentées dans les effectifs bovins des villages de Nérékoro, Promani et Nouna. Ceci traduit le fait que la production est essentiellement orientée vers la production de lait.

1.1.2. GESTION DU CHEPTEL BOVIN ET DES RESSOURCES PASTORALES

1.1.2.1. EN SAISON SÈCHE

1.1.2.1.1. Alimentation

De la fin des récoltes de mil et de sorgho (novembre) aux premières pluies (juin), les animaux de façon générale exploitent les résidus de récoltes laissés après le passage des animaux transhumants. Il s'agit essentiellement des résidus de récoltes des champs de mil, de sorgho et des plaines rizicoles (pailles de mil, de sorgho et de riz) directement pâturés sur champs. Les pailles de brousse et arbustes fourragers qui poussent sur les rares poches de parcelles non mises en valeur et les jachères sont aussi exploitées. L'exploitation de ces résidus de récoltes se fait de façon collective. Tous les animaux ont accès à ces ressources une fois les récoltes terminées. Vers la fin de la saison sèche (avril – mai), la disponibilité de ces ressources devient limitée. Les animaux sont soumis à une sous-alimentation. Pour minimiser les conséquences de la sous-alimentation du bétail en cette période, certains propriétaires d'animaux font des stocks d'aliments. Il s'agit de la paille de mil et/ou de sorgho stockée avant la rentrée des animaux dans les champs. A ces résidus de récoltes s'ajoutent les pailles de brousse, de bourgou, les fanes de niébé et d'arachide. L'aliment Bétail Huicoma (ABH) qui est un aliment agro-industriel est aussi utilisé comme supplément alimentaire. En général ces suppléments alimentaires sont distribués aux animaux productifs (laitières, animaux d'embouche, bœufs de labour, ânes et chevaux), aux affaiblis et aux malades. Cette stratégie de supplémentation des animaux est observée dans tous

les villages. Cependant dans les villages de Tégougné et Siragourou, l'ABH n'est pas utilisé (Tableau V). Ceci pourrait s'expliquer par le faible pouvoir d'achat de ces paysans qui luttent pour leur autosuffisance alimentaire. Il est à noter que cette gestion des animaux en saison sèche s'adresse aux modes de conduite sédentaire, semi-transhumant et même certains troupeaux transhumants qui ne progressent pas dans les bourgoutières.

1.1.2.1.2. Abreuvement

Les animaux sont abreuvés au fleuve et au puits. Le nombre de puits par village varie de 2 (Nérékoro) à 20 (Siragourou). Dans les villages de Bangassi et Promani, en plus des puits, les animaux s'abreuvent au fleuve (Tableau II). C'est dans le village de Nouna que les animaux sont abreuvés seulement au fleuve. Le village est situé au bord de celui-ci.

Tableau II. Nombre de points d'eau par village

Villages	Puits traditionnels	Puits à grand diamètre	Forages	Observations
Torokoro	11	2	1	Tous fonctionnels
Nérékoro	2	-	1	Tous fonctionnels
Bangassi	16	-	1	Tous fonctionnels
Promani	11	2	1	Tous fonctionnels
Nouna	-	-	-	Les animaux s'abreuvent au fleuve
Tégougné	10	-	-	Tous tarissent en saison sèche
Siragourou	20	-	-	Tous fonctionnels
Tombonka	2	-	-	Fonctionnels
Toumadiama	7	-	2	Puits fonctionnels ; 1 forage bon état
Madiama	11	-	6	Puits à faible débit et 3 forages bon état
TOTAL	90	4	12	

1.1.2.1.3. Gardiennage des animaux

En saison sèche, certains animaux sont conduits par un bouvier recruté sur contrat ou alors des jeunes garçons du village. D'autres animaux sont laissés à eux-mêmes. Le bouvier est recruté dans bien des cas pour la période d'hivernage et ce contrat de gardiennage prend fin avec la traversée des animaux en direction des bourgoutières. Généralement d'ethnie peule, le bouvier est rémunéré en nature et/ou en espèce et suivant les périodes. Les modalités diffèrent d'un village à un autre (Tableau III). Toutes les catégories sont concernées à l'exception des vaches laitières. Leur production de lait vient en compensation des frais de gardiennage.

Tableau III : Modalités de rémunération du bouvier par village

Villages	Saison sèche		Saison des pluies		Autres
	Espèce (fcfa)	Nature (kg)	Espèce (fcfa)	Nature (kg)	
Torokoro	125/tête/mois	0.5 mil/tête	1.000/tête		Mise en valeur d'1/2 ha de céréale
Nérékoro	9.000/trp/mois	-	15.000/trp		Achat de bottes, torche et imperméable pour le berger
Bangassi	100/tête/mois	1.0 mil/tête	500/tête		-
Promani	125/tête/mois	0.5 mil/tête	5.000/trp		-
Nouna	7.500/trp/mois	-	15.000/trp		Achat de bottes, torche et imperméable pour le berger
Tégougné	45 /trp		7.500/trp		Production d'un ha de céréale
Siragourou	5000/trp/mois	0.5 mil/tête	1.250/tête		-
Tombonka	125/tête/mois	1.0 mil/tête	1.250/tête		Deux jours de travail dans le champ du berger
Toumadiama	125/tête/mois	-	12.500/trp		-
Madiama	600/tête/mois	-	1.000/tête		-
	150/tête/mois				-

1.1.2.1.4. Habitat

En saison sèche, les animaux sont parqués dans des enclos pendant la nuit le plus souvent pour permettre de rassembler le fumier. A titre d'exemple, à Madiama, pour obtenir du fumier, un

paysan prend à lui seul en charge les frais de gardiennage et de confection d'un parc pour ensuite bénéficier de la totalité de fumier produit à la suite du parcage des animaux.

Certains propriétaires attachent aussi leurs bœufs de labour dans leur concession aux piquets pour les offrir des suppléments alimentaires.

1.1.2.1.5. Santé

La vaccination des animaux contre les principales épizooties s'effectue annuellement. Elle s'adresse aussi bien aux bovins qu'aux petits ruminants. Les traitements comme le déparasitage et autres se font de manière sporadique.

1.1.2.2. EN SAISON DES PLUIES

1.1.2.2.1. Alimentation

En hivernage, les animaux pâturent les ressources fourragères des rares espaces pastoraux et jachères dans certains terroirs et les abords des champs dans d'autres. Ces animaux sont pour la plupart les bœufs de labour maintenus jusqu'à la fin des travaux d'entretien des champs (août). Après, ils sont conduits en dehors des terroirs et rejoignent le reste des animaux sur les pâturages d'hivernage des terroirs voisins ou même lointains pour certains troupeaux. Seuls, les animaux des villages de Téguégné, Toumadiama et Bangassi restent sur leur terroir respectif en cette période. Dans les villages de Promani, Nouna et Nérékoro, quelques vaches laitières sont maintenues pour assurer la consommation familiale en lait. Elles exploitent les abords de champs et les quelques poches non mises en valeur. Les animaux de Bangassi (toutes catégories confondues) et une partie des animaux de Promani sont conduits sur un espace aménagé d'environ 257 ha dans le terroir de Torokoro. Là, ces animaux séjournent toute la saison pluvieuse. Cependant, il est à noter que pour éviter que cet espace ne soit une zone de concentration d'animaux, ceux de Torokoro n'exploitent pas les pâturages de cet espace dénommé wala-wala. L'exploitation par les autres de cet espace constitue une source régulière de conflits.

1.1.2.2.2. Abreuvement :

Les animaux s'abreuvent dans les mares temporaires existant sur les pâturages exploités.

1.1.2.2.3. Gardiennage

C'est surtout en cette période que les animaux sont sous la conduite de bouviers pour éviter les dégâts qu'ils peuvent causer aux cultures.

Les frais de gardiennage varient de 5.000 à 7.500 F.CFA/troupeau/mois en saison sèche et de 7.500 à 12.500 F.CFA en saison des pluies (tableau III).

1.2. PETITS RUMINANTS

1.2.1. EFFECTIF DES PETITS RUMINANTS DE LA COMMUNE

L'effectif des petits ruminants est donné dans le tableau IV.

Tableau IV : Effectif par village des cheptels ovins et caprins de la commune de Madiama et le nombre moyen de têtes par ménage.

Villages	Ethnie dominante	Activité principale	Effectif		Nombre de ménages	Nombre moyen de têtes par ménage	
			Ovins	Caprins		Ovins	Caprins
Torokoro	Bamanan	Agriculture	250*	200	74	3,38	2,7
Nérékoro	Peule	Elevage	300	400	54	5,56	7,41
Bangassi	Bamanan	Agriculture	200	250	194	1,03	1,29
Promani	Peule	Elevage	250	150	150	1,67	1,00
Nouna	Peule	Elevage	200	300	35	5,71	8,57
Téguégné	Bamanan	Agriculture	100	160	58	1,72	2,76
Siragourou	Bamanan	Agriculture	250	100	82	3,05	1,22
Tombonka	Bamanan	Agriculture	400	200	76	5,26	2,63
Toumadiama	Sarakolé	Agriculture	200	100	150	1,00	1,33
Madiama	Sarakolé	Agriculture	400	200	365	1,09	0,55
Total			2.550	2.060	1.238		

* estimations faites en assemblée villageoise

1.2.2. GESTION DES TROUPEAUX ET DES RESSOURCES PASTORALES

1.2.2.1. EN SAISON SÈCHE

1.2.2.1.1. Alimentation

Elle est assurée par les ressources fourragères des parcours naturels et les résidus de récoltes exploités sur champs. Les petits ruminants ne font pas l'objet d'une supplémentation, sauf les quelques rares sujets qui sont mis en embouche (ovins). Ces derniers reçoivent une gamme variée de ressources alimentaires (fanés d'arachide, de niébé, son de mil, grain de mil, ABH, paille de bourgou, restes de cuisine).

1.2.2.1.2. Abreuvement

Tout comme les bovins, les petits ruminants s'abreuvent aux puits dans tous les villages sauf à Nouna où l'abreuvement est fait au fleuve. La fréquence est d'une à deux fois par jour.

1.2.2.1.3. Gardiennage

Les petits ruminants sont laissés à eux-mêmes (divagation). Cependant, le soir, ils sont récupérés et conduits au village. Les enfants (garçons et filles) sont chargés de cette activité.

1.2.2.1.4. Habitat

Les petits ruminants sont dans les concessions des propriétaires soit parqués dans des enclos faits en épineux soit attachés à des piquets aussi bien en saison sèche qu'en hivernage.

1.2.2.2. EN HIVERNAGE

1.2.2.2.1. Alimentation

Les petits ruminants des villages de Bangassi, Tombonka, Promani, Siragourou, Toumadiama, Nouna et Tégougné passent toute la saison dans leurs terroirs respectifs exploitant, les alentours des champs, jachères et les parties non mises en valeur (tableau VI). Le soir, ils sont attachés aux piquets ou mis dans les enclos. Dans les villages de Nérékoro, Torokoro, seuls quelques sujets sont maintenus par les femmes et ceux-ci pâturent aux alentours des champs attachés au piquet. Les autres sont en ce moment en semi-transhumance dans le terroir voisin de Timissa pour la plupart.

A Madiama, deux troupeaux sur trois pâturent le jour sur le terroir de Timissa et regagnent le soir le village.

1.2.2.2.2. Abreuvement

En cette période d'hivernage, l'abreuvement des animaux se fait dans les mares temporaires sur les parcours fréquentés.

1.2.2.2.3. Gardiennage

Les animaux sont sous la surveillance de bergers. Ces bergers peuvent être des ressortissants des villages (généralement les jeunes garçons et/ou filles) non rémunérés. Le gardiennage se fait à tour de rôle par famille (Toumadiama). Le berger peut être aussi un peul (autochtone ou étranger) recruté suivant un contrat. La rémunération varie suivant l'un ou l'autre cas. A Promani, en plus du champ de mil mis en valeur par le village, le peul autochtone reçoit 4 kg de mil par animal. Quant au berger peul étranger, il perçoit 8 kg de mil par animal, sans bénéficier de l'exploitation d'un champ.

D'une manière générale, les frais de conduite s'adressent seulement aux brebis et chèvres ayant fait au moins une mise-bas. La surveillance des mâles (béliers et boucs) n'est pas rémunérée. Ceci est un consensus des populations. Le paiement se fait en nature et en espèce. Par exemple, à Madiama, le berger perçoit 350 FCFA/tête de brebis ou de chèvres plus 500g de céréales et 25 FCFA (frais de condiment).

A Tégougné, les femelles ayant mis-bas (brebis et chèvre) sont gardés à 200 FCFA par animal par mois plus 7 bols de mil équivalant à 3,5 kg par mois durant la saison des pluies.

II. LE MODE DE CONDUITE SEMI-TRANSHUMANT

La semi-transhumance se définit dans ce contexte par les déplacements de faible amplitude en dehors de son terroir. Elle intéresse les bovins et/ou les ovins/caprins suivant les villages. Les animaux quittent leur terroir pour les terroirs voisins à la recherche de pâturages d'hivernage.

2.1. BOVINS

La semi-transhumance est pratiquée dans les villages de Madiama, Nérékoro, Torokoro, Promani, Nouna, Tombonka et Siragourou.

Dès les premières pluies (juin, juillet), une partie des animaux (sauf les bœufs de labour) remonte vers les pâturages des terroirs voisins notamment ceux de la commune rurale de Timissa à la recherche de meilleurs pâturages (tableau V). Les vaches, veaux, taureaux, génisses sont les premiers à quitter leur terroir respectif pour ces pâturages d'hivernage. Une fois les travaux champêtres terminés, les bœufs de labour et les quelques vaches taries rejoignent les autres animaux. La durée du séjour varie de 4 à 5 mois pour le lot des vaches, veaux etc. et de 3 à 4 mois pour les bœufs. Les bovins de sept villages de la commune de Madiama en une période donnée se retrouvent sur les pâturages de Timissa. Là ils passent toute la période d'hivernage exploitant les ressources fourragères et hydriques des parcours naturels. Cette zone devient alors une zone de forte concentration des animaux.

Cette zone de Timissa n'est pas le seul espace exploité par les animaux. Certains troupeaux exploitent les espaces des communes voisines de Fangasso, Ouan et Tominian. Dans ces zones, on retrouve certains animaux des villages de Nérékoro, Promani, Nouna et Tombonka.

Là ils séjournent pendant toute la durée de l'hivernage jusqu'au moment des récoltes ou, si l'eau des mares temporaires ne permet plus l'abreuvement des animaux. Leur retour s'amorce en novembre avec le début des récoltes.

En plus des bœufs de labour maintenus pour l'entretien des parcelles, s'ajoutent quelques vaches laitières dont la production permet d'assurer aussi bien la consommation familiale en lait que la satisfaction de certains besoins par la commercialisation.

Le maintien d'un noyau de vaches laitières qui est une pratique courante des peuls s'observe dans les villages de Nouna, Promani et Nérékoro.

2.2. OVINS/CAPRINS

Certains troupeaux de petits ruminants se retrouvent eux aussi sur les mêmes pâturages d'hivernage des communes voisines exploités par les bovins. Ce sont essentiellement des animaux venant de Madiama et Torokoro. (tableau VI). Là, les animaux (bovins et ovins) sont parqués la nuit dans des enclos en épineux pour éviter des dégâts sur les cultures. Néanmoins, quelques fois des dégâts sont constatés et des solutions à l'amiable sont toujours trouvées. Le retour dans leur terroir respectif s'effectue en même temps que les bovins.

III. LE MODE DE CONDUITE TRANSHUMANT

3.1. TROUPEAUX AUTOCHTONES

3.1.1. BOVINS

Ce mode de conduite est pratiqué par quelques troupeaux bovins de la commune de Madiama. En période d'hivernage, ces animaux remontent à la recherche de pâturages et de l'eau. Ils regagnent les pâturages du Seno (dans les cercles de Bankass, Koro et Douentza) et ceux du Konari (cercle de Mopti). Certains se retrouvent jusqu'en territoire du Burkina-Faso. Il s'agit généralement de troupeaux mixtes composés de vaches taries, génisses, taurillons, taureaux, veaux. Sont concernés par la transhumance, certains troupeaux des villages de Nérékoro et de Nouna. Cette particularité de gestion dans ces villages est en partie liée à leur vocation de pasteurs. Cette ethnie est la plus représentée dans les deux villages ci-dessus cités.

Les animaux y séjournent de juin-juillet (suivant l'installation précoce ou tardive de la saison des pluies) à novembre-décembre (période des récoltes). Ces troupeaux reviennent en même temps que les troupeaux transhumants étrangers. Tous exploitent les espaces non mis en valeur (les quelques jachères et les abords des champs et routes). Cette période dure environ un mois en moyenne. Ensuite, intervient la traversée vers les bourgoutières. Parmi les troupeaux transhumants autochtones, une partie (75%) continue dans le bourgou, une autre partie (5%) constituée de lactantes et de veaux reste dans le terroir pour assurer la consommation familiale en lait et la troisième partie (20%) séjourne toute l'année en zone sèche. Du groupe d'animaux qui vadans le bourgou, une partie (10%) composée de laitières, bœufs de labour, animaux faibles ou malades exploite les jeunes pousses de bourgou pendant un mois. Une fois les récoltes terminées, elle remonte dans les champs de mil pour exploiter les résidus de récolte jusqu'à la prochaine saison de pluies.

Le groupe qui reste dans les bourgoutières séjourne jusqu'en début d'hivernage. Il quitte les bourgoutières en même temps que les troupeaux transhumants étrangers.

3.1.2. OVINS/CAPRINS

Les petits ruminants autochtones n'effectuent pas la transhumance.

3.2. TROUPEAUX ALLOCHTONES

En une période de l'année (octobre et novembre), les terroirs de certains villages de la commune deviennent des zones de concentration des animaux (autochtones et étrangers) de retour des pâturages d'hivernage en direction des bourgoutières.

3.2.1. BOVINS

Les ressources alimentaires et hydriques des terroirs de tous les villages sont exploités par les troupeaux étrangers.

3.2.1.1. Origine des animaux

Les troupeaux viennent des communes voisines (Konio, Sofara Timissa), de certains cercles de la région (Bankass, Bandiagara, Koro) et même d'un pays frontalier (Burkina-Faso). Les bouviers, généralement d'ethnie peule sont pour la plupart des jeunes hommes. Les Dogon, les Bobo et les Mossi sont en nombre réduit (tableau VII).

3.2.1.2. Période d'arrivée des animaux dans la commune de Madiama

Les troupeaux arrivent généralement au moment des récoltes pendant le mois de novembre. Cette date n'est pas figée car la descente des animaux est fonction de la disponibilité des ressources fourragères et hydriques sur les parcours exploités. Pendant les années de mauvaise pluviométrie, les animaux descendent plutôt que prévu car l'abreuvement devient un facteur limitant sur les pâturages d'hivernage.

3.2.1.3. Flux des animaux dans la commune

La pression des animaux sur les ressources fourragères des différents terroirs est liée à la proximité de ces terroirs des bourtols et points de traversée. Le passage des animaux dans la commune s'effectue suivant le bourtol principal : Siragourou-Nérékoro-Promani-Nouna. Il existe aussi l'axe Konio-Kansara-Kessédougou-Toumadiama-Téguégné. Le nombre de troupeaux qui passe par jour dans les différents terroirs varie. Dans les villages de Nérékoro, Promani et Nouna, ils passent en moyenne 300 troupeaux. Le nombre de têtes par troupeau oscille entre 40 et 200. Dans les villages de Bangassi, Siragourou, Toumadiama et Téguégné, on peut dénombrer en moyenne 20 troupeaux qui passent par jour en direction des bourgoutières. Le temps de passage sur les différents terroirs dure d'un jour à 15 jours. En moyenne, il est de 7 jours.

3.2.1.4. Temps de séjour des animaux dans la commune

3.2.1.4.1. Avant la date de traversée du fleuve pour les bourgoutières

La durée de ce séjour varie suivant les villages (tableau VII). En moyenne les animaux passent un mois en attendant la traversée. Avant la fin des récoltes, les animaux pâturent aux alentours des champs de mil et de riz, les espaces non mis en valeur, les jachères et les résidus de quelques champs récoltés. L'abreuvement a surtout lieu dans les plaines. En cette période, les conflits sont nombreux. C'est ainsi que dans les villages, il arrive que les populations s'organisent en groupes

de surveillance pour éviter que les animaux ne causent de dégâts aux cultures. C'est le cas des villages de Torokoro, Tombonkan, Bangassi et Promani.

Chaque année la date de traversée est fixée par l'administration et les techniciens en collaboration avec les autorités locales des différentes zones concernées. Cette date est communiquée et diffusée par tous les média.

3.2.1.4.2. Après la traversée vers les bourgoutières

Pour atteindre les bourgoutières, le seul point de traversée de la commune est Nouna. Trois groupes de troupeaux se distinguent en ce moment notamment :

* 1er groupe (95%) : il traverse pour atteindre les bourgoutières et y séjourne jusqu'aux premières pluies. Cette période dure de 7 à 8 mois (novembre à juin-juillet).

* 2è groupe (3%) : après avoir traversé, retourne au bout d'une à deux semaines dans les champs de mil des terroirs de Nouna, Torokoro et Bangassi. Là, il reste pendant toute la saison sèche (novembre à juin-juillet).

* 3è groupe (2%) : il ne traverse pas et n'exploite que les résidus de récoltes des champs de mil et des casiers rizicoles à travers la commune.

Une fois les récoltes terminées, les résidus de récoltes (mil et riz) de tous les terroirs sont exploités par les animaux aussi bien autochtones que transhumants. L'abreuvement est fait dans un premier temps au fleuve, les mares et bancotières et dans le second temps aux puits.

3.2.1.4.3. Retour des animaux des bourgoutières

Elle a lieu généralement pendant les mois de mai et de juin. La sortie des animaux des bourgoutières est fonction de la pluviométrie et de la crue. En effet, le séjour dans les bourgoutières peut être prolongé jusqu'en août au cas où la biomasse herbacée et les conditions d'abreuvement des animaux tardent à s'installer dans les pâturages d'hivernage. Dans ces conditions, des dégâts sont constatés sur les cultures dans les terroirs traversés par les quelques troupeaux en retard (1 à 2%). Dans le cas contraire, quand les pâturages d'hivernage sont bien fournis, les animaux quittent précocement les bourgoutières.

Le retour des animaux des bourgoutières se fait de façon désordonnée. Chaque berger emprunte le chemin de son choix. Le temps de séjour des animaux en ce moment varie selon les terroirs. Ainsi, dans la plupart des villages, le séjour est bref, ne dépassant pas 2 à 3 jours. Par contre dans les villages de Téguégné, Nérékoro et Toumadiama, le séjour peut atteindre 15 à 30 jours respectivement si la pluviométrie s'installe précocement dans les différents villages. Le village de Siragourou constitue une spécificité. En effet, quelques troupeaux transhumants peuvent

séjourner dans le terroir sur un espace pastoral (Darilalan) pendant 2 à 3 mois. Certains troupeaux peuvent séjourner toute la saison d'hivernage dans le terroir sur un espace appelé "Laramba" qui est aussi un espace pastoral. Le séjour de ces animaux entraîne le plus souvent des conflits liés aux dégâts causés sur les cultures.

3.2.2. PETITS RUMINANTS

Tout comme les bovins, les petits ruminants exploitent également les ressources de la commune, car ils passent dans tous les terroirs en direction des bourgoutières..

3.2.2.1. Origine des animaux

Ils arrivent de certains cercles de la région (Koro, Bankass, Bandiagara et Korientzé), du cercle de Niafunké dans la région de Tombouctou et du Burkina-Faso. Les bergers sont d'ethnie peule pour la plupart et de dogon.

3.2.2.2. Période d'arrivée dans la commune

Les petits ruminants précèdent les bovins. Ils arrivent généralement pendant le mois de Septembre avant même le début des récoltes. Les troupeaux de petits ruminants ne sont pas tenus d'attendre la date de traversée.

3.2.2.3. Flux des animaux dans la commune

Le bourtol suivi est le même que celui emprunté par les bovins en allant vers les bourgoutières. On rencontre des troupeaux mixtes (ovins et caprins), des troupeaux d'ovins et des troupeaux caprins. Dans ces troupeaux, toutes les catégories se retrouvent.

A Madiama, Siragourou et Tégougné, il a été signalé principalement le passage des caprins. Il peut passer par jour 3 à 20 troupeaux d'ovins suivant les villages. Le nombre de têtes par troupeau varie de 50 à 400. Quant aux caprins, le nombre de troupeaux par jour varie de 5 à 30 avec 30 à 400 têtes par troupeau.

3.2.2.4. Temps de séjour des petits ruminants dans la commune

3.2.2.4.1. Avant l'a descente dans les bourgoutières

Il ne dure généralement que le temps de leur passage. Ce qui ne dépasse pas trois jours. Cependant le passage des petits ruminants est étalé dans le temps contrairement aux bovins. Ce passage peut durer d'un mois à 3 mois. Pendant ce temps, les abords de champs sont exploités. Le

passage des petits ruminants cause moins de dégâts aux cultures. Ce qui fait que les conflits liés au passage des petits ruminants sont limités.

La pression des petits ruminants sur les ressources naturelles de la commune est beaucoup moindre par rapport à celle des bovins. En effet, les petits ruminants passent dans tous les terroirs villageois de la commune. Le temps de séjour ne dure généralement que le temps de leur passage. Après la traversée, les troupeaux séjournent dans les bourgoutières jusqu'au début d'hivernage.

3.2.2.4.2. De retour des bourgoutières

Tout comme à l'aller, les petits ruminants ne font que passer pour rejoindre les pâturages d'hivernage.

Leur retour se fait aussi de façon désordonnée. Chaque berger emprunte le chemin de son choix.

Tableau V : Pâturages fréquentés en hivernage, lieux d'abreuvement et stratégies de supplémentation des bovins de la commune

Villages	Alimentation			Commerces (marchés fréquentés)
	Suppléments distribués en saison sèche	Pâturages d'hivernage	Lieu d'abreuvement fréquence/jour (saison sèche)	
	Suppléments distribués en saison sèche	Pâturages d'hivernage	Lieu d'abreuvement fréquence/jour (saison sèche)	Commerces (marchés fréquentés)
Torokoro	Résidus de récolte, ABH* (Avril-Juin)	Timissa	Puits 2 fois	Madiama Sofara
Nérékoro	Résidus de récolte, ABH (Mars-Juin)	Tominian, Timissa, Fangasso, Ouan	Puits 2 fois	Madiama
Bangassi	Résidus de récolte, ABH (Avril-Juin)	Wala-Wala**	Puits et fleuve 1 à 2 fois	Madiama
Promani	Résidus de récolte, ABH (Avril-Juin)	Wala-Wala, Timissa, Fangasso	Puits et fleuve 1 à 2 fois	Madiama Djenné
Nouna	Résidus de récolte, ABH (Avril-Juin)	Timissa, Fangasso, Ouan, Toumidian	Fleuve 2 fois	Madiama-Djenné-Sofara
Teguégne	Résidus de récolte (Avril-Juin)	Jachères du village	Puits 2 fois	Madiama Konio
Siragourou	Résidus de récolte (Avril-Juin)	Laramba Timissa	Puits 2 fois	Madiama
Madiama	Résidus de récolte, ABH (Mars-Juin)	Timissa	Puits 2 fois	Madiama-Sofara-Djenné
Tombonkan	Résidus de récolte, ABH (Avril-Juin)	Timissa, Fangasso	Puits 2 fois	Madiama-Sofara
Toumadiama	Résidus de récolte, ABH (Avril-Juin)	Jachères	Puits 2 fois	Madiama

* ABH = Aliment Bétail Huicoma

** Wala-Wala = Aménagement forestier appartenant au Terroir de Torokoro (257 ha).

Tableau VI : Gestion des troupeaux de petits ruminants sédentaires de la commune rurale de Madiama

Villages	Conduite		Vaccination	Pratique activité d'emboûche ovine génératrice de revenu	Observations	
	Saison sèche	Saison de pluies				
		Jour				Nuit
Torokoro	Divagation	Attachés au alentour du village	Attachés à la maison	1 fois/an	Femmes Une partie remonte à Timissa	
Nérékoro	-"	Plaine	-"	1 fois/an	Hommes et Femmes	
Bangassi	-"	Wala-wala	Attachés ou parqués	1 fois/an	Femmes	
Promani	-"	Espace Promani Siragourou	-"	1 fois/an	Femmes	
Nouna	-"	Plaine	-"	1 fois/an	Hommes et Femmes Le soir garçons et filles attachent les Petits Ruminants	
Teguégne-Dougou-Courani	-"	Jachère	-"	0	Femmes	
Siragourou	-"	Laramba	Attachés aux piquets	0	Femmes	
Tombonkan	-"	Jachère	-"	1 fois/an	Femmes	
Toumadiama	-"	Jachère	-"	1 fois/an	Femmes	
Madiama	-"	Timissa	-"	1 fois/an	Hommes et Femmes En hivernage un troupeau reste à Timissa (semi-transhumant)	

Tableau VII: Flux des troupeaux bovins transhumant dans la commune rurale de Madiama

Villages	Origines	Nombre de troupeaux pouvant passer par jour au moment de la traversée	Taille moyenne par troupeau	Ethnies des Bouviers	Temps de Séjour		Retour des bourgoutières pour exploiter les pâturages d'hivernage
					Avant la date de la traversée (j)	Dans les bourgoutières avant leur retour pour exploiter les résidus de récoltes (mois)	
Torokoro	Burkina-Faso, Séno, Bankass, Bandiagara, Timissa, Sofara	5	100	Peult+++ Dogon++ Mossit	1 - 7	3 Déc-Fév	Juin-Juillet
Nérékoro	Burkina-Faso, Ouenkoro, Bankass, Koro	500	100 - 150	Peult+++ Dogon++ Mossit	30 - 60	-	Mai-Juin Séjour (10-15j)
Bangassi	Bankass, Bandiagara, Koro, Sofara, Konguèna	20	50 - 200	Peult+++	7 - 15	6 Janv-Juin	Juillet-Août
Promani	Burkina-Faso, Bankass, Ouenkoro, Sofara, Tiocki	400	50 - 300	Peult+++	10 - 15	2 Mai-Juin	Juin-Août
Nouna	Burkina-Fas, Séno, Sofara, Fangasso, Konjo	100 - 200	50 - 200	Peult+++	2 - 7	7 Déc-Juin	Juin-Juillet
Téguégné	Burkina-Faso, Séno, Wonikoro	15	40 - 60	Peult+++	30	-	Mai-Juin Séjour (15j)
Siragourou	Burkina-Faso, Bankass	25	400	Peult+++ Bobos+	60	3 Fév-Avr	Juin-Août Séjour (2-3j)
Tombonkan	Burkina-Faso, Bankass	30	30 - 200	Peult+++ Dogon++	15 - 20	-	Juin Séjour (1-2j)
Toumadiama	Bankass	1 - 5	20 - 100	Peult+++ Dogon++	30	-	Juin Séjour (30j)
Madiama	Séno, Bankass, N'Gonkoro, Burkina-Faso, Kessétougou	1000	50 - 100	Peult+++	30	-	Juin

N.B : +(moins), ++(un peu), +++(beaucoup) = appréciation quantitative de l'ethnie des bouviers.

Tableau VIII: Flux des troupeaux de petits ruminants transhumant dans la commune

Villages	Période D'arrivée dans la commune	Origines	Nombre de troupeaux pouvant passer par jour le moment de la traversée	Taille moyenne par troupeau		Séjour avant la traversée (j)	Retour des bourgoutières
				Caprins	Ovins		
Toroko	Septembre	Douentza, Koro, Bandiagara, Sofara	20	Caprins	Ovins	-	-
Nérékoro	Octobre	Burkina-Faso, Séno-Bankass, M'Binga, Saraféré, Sarè-Yamou	40	60-150	100-300	-	Juin séjour (3j)
Bangassi	Septembre ou Octobre	Zone du Kounari et du Guimbala	30	15-80	50-200	15	-
Promani	Septembre	Niafunké, N'Gouma, Douentza, Boré, Korientzé, Konna, Fatoma	6	100-150	20-100	-	-
Nouna	Mi-Octobre	N'Gouma, Douentza, Boré	2-5	30-100	100-300	15	-
Téguégné	Septembre Octobre	Zone du Kounari, du Guimbala et Bandiagara	10	60-100	60	1-30	Mai
Siragourou	Octobre	Bandiagara, Koro, Boré, Douentza	3-10	40-200	-	-	Mai-Juin
Tombonka	Septembre	Burkina-Faso, Boré Bankass, Koro	40	800	800	-	Mai-Juin
Toumadiama	Novembre	Séno-Bankass, Koro	5	200	100	-	Juin
Madiama	Septembre	Séno-Bankass	1-10	50-100	-	-	-

2^{ème} PARTIE

Des enquêtes formelles ont été réalisées dans la commune rurale de Madiama sur le flux des animaux transhumants. Ces enquêtes ont été menées dans chacun des dix (10) villages par les paysans collaborateurs membres du Comité Communal de Gestion des Ressources Naturelles (CCGRN). Un paysan collaborateur a été choisi par village muni d'un cahier dans lequel sont notées les données à collecter. Ces données ont porté sur le nombre de troupeaux (bovin, ovin, caprin) et leur effectif approximatif; le temps de séjour dans le terroir; les lieux de séjour de ces animaux en période d'hivernage; leur destination après le terroir et enfin l'existence ou non de lien des bouviers et bergers avec les différents terroirs fréquentés. Ces enquêtes viennent en complément de celles effectuées précédemment. Elles couvrent la période allant des récoltes au retour des animaux des bourgoutières.

Il ressort de l'analyse des données, les résultats suivants par village:

Madiama: Parmi les pâturages d'hivernage où séjournent les animaux rencontrés dans ce terroir, les zones les plus fréquentées sont celles de Timissa (28%), Douentza (24%), Koula (14%) et Woh (14%). Le temps de séjour sur ces pâturages est en moyenne de 5 mois pour toutes les espèces.

La durée du séjour sur le terroir varie suivant les espèces animales. Elle est de 15 ; 52 et 81 jours respectivement pour les bovins, ovins et caprins. Le temps de séjour minimum sur le terroir est de 2 jours pour toutes les espèces et celui du séjour maximum de 30 jours et de 180 jours pour les bovins et ovins/caprins respectivement.

Pendant les jours d'enquête, 24; 15 et 11 troupeaux avec un effectif approximatif de 2.680; 2.800 et 1.025 têtes de bovin, ovin et caprin respectivement ont été recensés. Ce qui correspond à 2.527 UBT (1 bovin = 0.8 UBT; 10 ovins/caprins = 1 UBT). Tous les troupeaux bovins transhumants recensés regagnent les bourgoutières après leur séjour sur le terroir. Quant aux petits ruminants, 32% des ovins et 59% des caprins restent pour exploiter les ressources du terroir pendant 6 mois. La pression des animaux transhumants sur les ressources du terroir est moins forte chez les bovins que les petits ruminants. A ces troupeaux transhumants, il faut ajouter les effectifs autochtones qui se chiffrent à 577 et 60 têtes respectivement pour les bovins et les caprins. Ces bovins et caprins séjournent sur le terroir pendant 8 mois de l'année.

La majorité des bouviers (96%) et des bergers des ovins (67%) n'ont pas de logeur à Madiama contrairement aux bergers des caprins (45%). Ceci pourrait expliquer en partie le séjour prolongé sur le terroir de plus de la moitié de l'effectif des caprins.

Toumadiama : Les pâturages d'hivernage de Fangasso (53%), Timissa (27%) et Ouan (20%) sont ceux exploités par les animaux transhumants recensés dans ce terroir. Le temps moyen de séjour sur ces pâturages est de 5 mois pour les bovins et les ovins et 5,5 mois pour les caprins. Pendant les 21 jours qu'ont duré l'enquête, 14 ; 8 et 6 troupeaux avec un effectif estimé à 1.140 ; 640 et 465 têtes ont été recensés pour les bovins, ovins et caprins respectivement. Ceci correspond à 1.023 UBT. Des animaux autochtones ont été également recensés. Un troupeau bovin, un d'ovin et un de caprin avec 70 ; 45 et 30 têtes respectivement. Contrairement au terroir de Madiama, celui de Toumadiama constitue un lieu de passage des animaux

transhumants vers les bourgoutières. En effet, le temps de séjour sur le terroir n'excède pas trois jours. Tous les troupeaux transhumants recensés passent en direction des bourgoutières. Ainsi les ressources fourragères du terroir villageois de Toumadiama ne subissent pas une forte pression d'exploitation des animaux.

Torokoro : Les pâturages d'hivernage où ont séjourné les troupeaux recensés sur le terroir villageois de Torokoro sont ceux de Timissa (29%), Bankass (24%), Douentza (12%), Koula (9%), Tominian (9%), Soufroulaye (9%), Bandiagara (5%) et Diallassagou (3%). Les troupeaux bovins et ovins y ont séjourné pendant 4 mois en moyenne, les caprins pendant 4,5 mois. Il a été recensé pendant 43 jours d'enquête, 44 ; 34 et 36 troupeaux ayant approximativement un effectif de 4.326 ; 3.943 et 3.585 têtes de bovin, ovin et caprin respectivement totalisant une biomasse de 4.214 UBT. L'exploitation des ressources fourragères de ce terroir par les animaux transhumants dure en moyenne 34 ; 14 et 21 jours pour les bovins, les ovins et les caprins respectivement. Le temps de séjour minimum est d'une journée, celui du séjour maximum de 270 et 60 jours pour les bovins et les ovins/caprins respectivement. Après leur séjour sur le terroir, 100% de l'effectif bovin, 68% des ovins et 68% des caprins remontent vers les zones à bourgou. Le reste des effectifs ovins (32%) et caprins (30%) se dirige vers la préfecture de San. Cependant quelques animaux séjournent sur le terroir pendant 8 à 9 mois de l'année. Il s'agit d'un effectif réduit (2%) de caprins transhumants auquel il faut ajouter les animaux autochtones composés de 156 têtes de bovins, 57 têtes d'ovins et 96 têtes de caprins.

Les bouviers aussi bien que les bergers ont des attaches sociales avec le village. En effet, 56% des bouviers, 38% des bergers des ovins et 44% des bergers des caprins ont un logeur dans le village.

Tombonka : Les résultats de l'enquête montrent que les pâturages les plus fréquentés par les troupeaux transhumants recensés sur le terroir de Tombonka sont ceux de Timissa (31%), Tominian (31%), Bandiagara (23%) et Koro (15%). Ces pâturages d'hivernage sont exploités durant 4,5 mois par les bovins et les ovins et 5 mois par les caprins. Les troupeaux bovins au nombre de 7 sont estimés à 532 têtes, les ovins sont estimés à 329 têtes réparties entre 6 troupeaux. Quant aux caprins, 7 troupeaux ont été recensés avec un effectif approximatif de 422 têtes. Ces 20 troupeaux sont estimés à 500 UBT. Le temps de séjour des animaux sur le terroir de Tombonka est en moyenne de 39 jours pour les bovins, 45 jours pour les ovins et 50 jours pour les caprins. Le temps de séjour minimum est de 5 jours pour les bovins et les ovins et moins d'un jour pour les caprins. La durée maximum de séjour est de 180 jours. Après ce séjour sur le terroir de Tombonka, la majorité (82%) des bovins et des ovins se dirige vers les aires de bourgou. Le reste des bovins et des ovins (18%) séjourne sur le terroir. Quant aux caprins, ils se répartissent entre le bourgou (47%), le terroir de Madiama (47%) et 6% reste sur le terroir de Tombonka. Aux animaux qui font un séjour prolongé sur le terroir de Tombonka, il faut ajouter les autochtones avec un effectif de 125 ; 55 et 55 têtes pour les bovins, ovins et caprins respectivement. Les bouviers (71%), les bergers caprins (71%) et les bergers ovins (50%) entretiennent des liens sociaux avec le village.

Bankassi : Les pâturages d'hivernage sur lesquels ont séjourné les troupeaux recensés à Bankassi sont ceux de Timissa (17%), Fatoma (15%), Saréyamou (13%), Diallassagou (13%), Tominian (9%), Jamakan (9%), Konari (8%), Bankass (6%), Niakoungo (4%), Farimaké (4%) et du Burkina (2%). Le temps de séjour sur ces pâturages est en moyenne de 3 mois pour toutes espèces (bovine, ovine et caprine). Durant les 34 jours d'enquête, les animaux transhumants recensés étaient repartis entre 23 troupeaux bovins (2.175 têtes), 16 troupeaux ovins (1.130 têtes) et 12 troupeaux caprins (810 têtes). Ces animaux correspondent à 1.934 UBT qui exploitent les ressources alimentaires du terroir durant 18 ; 23 et 19 jours en moyenne par les bovins, les ovins et les caprins respectivement. Le temps de séjour minimum est de 7 jours en moyenne pour les bovins et les ovins et de moins d'un jour pour les caprins. Celui du séjour maximum est de 28 jours pour les bovins et les ovins et 30 jours pour les caprins. Tous les animaux recensés dans le terroir durant la période d'enquête remontent dans les bourgoutières. Les bouviers (39%), les bergers des ovins (42%) et les bergers des caprins (67%) entretiennent des rapports avec le village.

Nérékoro : Les pâturages les plus fréquentés par les troupeaux bovin, ovin et caprin recensés sur le terroir de Nérékoro sont ceux de Timissa (78%) et du Burkina (5%). Ces pâturages font l'objet d'exploitation durant 5,5 mois pour toutes les espèces. Durant la période d'enquête (37 jours), 83 troupeaux de bovin (9.770 têtes), 69 troupeaux d'ovins (3.490 têtes) et 64 troupeaux de caprins (2.170 têtes) furent recensés. Ce qui donne un total de 8.382 UBT. Ces troupeaux ont séjourné sur le terroir pendant 3 ; 3 et 4 jours pour les bovins, les ovins et les caprins respectivement. Le temps de séjour minimum est d'un jour. Celui du séjour maximum est de 7 ; 12 et 15 jours pour les ovins, les caprins et les bovins respectivement. Tous les animaux transhumants recensés se dirigent vers le bourgou. Tous les bouviers (100%) et les bergers (100%) rencontrés déclarent avoir un lien social avec le village.

En plus des transhumants, les animaux autochtones furent également recensés. Ils se composent de 7 ; 3 et 2 troupeaux de bovins, d'ovins et de caprins avec 138 ; 28 et 90 têtes respectivement totalisant 141 UBT. Ces animaux à majorité de laitières séjournent sur le terroir durant toute l'année. Ceci pour assurer aussi bien l'autoconsommation et la commercialisation en lait et produits laitiers.

Tékégné : Les pâturages d'hivernage de Timissa (47%) et du Seno (33%) sont les plus fréquentés par les animaux transhumants recensés sur le terroir de Tékégné. Ils y séjournent pendant 4,5 ; 5 et 5,5 mois pour les ovins, les bovins et les caprins respectivement. Sur le terroir, les animaux transhumants séjournent en moyenne durant 10 jours (bovins et caprins) et moins d'un jour pour les ovins. La durée de séjour maximum est de 30 jours. Les animaux recensés se composent de 56 troupeaux de bovins, 7 troupeaux d'ovins et de 41 troupeaux de caprins avec un effectif de 5.550 ; 700 et 3.600 têtes respectivement. Ceci correspond à 4.870 UBT. Tous les bovins se dirigent vers le bourgou tandis que les petits ruminants continuent sur les pâturages exondés. L'ensemble des bouviers (100%) ; 86% des bergers des ovins et 77 % des bergers des caprins rencontrés déclarent n'avoir pas de lien social avec le terroir.

Nouna : Les données collectées se rapportent uniquement aux bovins. Les animaux transhumants recensés sur le terroir de Nouna arrivent des pâturages d'hivernage de Timissa (53%), du Seno (16%), de Kougué (9%) et du Burkina (6%) où ils ont séjourné durant 5 mois. Au total 126 troupeaux ont été recensés avec un effectif estimé à 12.519 têtes correspondant à 10.015 UBT. La durée du séjour sur le terroir est en moyenne de 25 jours avec une durée minimum d'un jour et d'un maximum de 120 jours. La destination de ces animaux est les zones à bourgou. Les bouviers (52%) déclarent n'avoir pas de lien social avec le terroir.

Tableau IX : Pâturages d'hivernage fréquemment exploités, séjour moyen, effectifs et destination des troupeaux transhumants recensés dans la commune rurale de Madiama

Terroir	Période d'enquête	Pâturages d'hivernage les plus fréquentés par les animaux (%)	Séjour moyen sur						Effectifs recensés sur le terroir						Destination des animaux			Existence de lien social entre bouviers et le terroir (%)				
			Pâturages d'hivernage (mois)			Terroir (jours)			Bovins		Ovins		Caprins		Nbre UBT	Localité	Espèces (%)			bv	Ov	cp
			bovin	ovin	caprin	bv	ov	cp	N.trp	têtes	N.trp	têtes	N.trp	têtes			N.trp	têtes	bv			
Madiama	1/12/01 19/12/01	Timissa (28) Seno (24) Koula (14) Who (14)	5	5	5	15	21	81	24	2680	15	2800	11	1025	2527	bourgou	100	68	34	4	33	55
Touma-diana	17/11/01 8/12/01	Fangasso (53) Timissa (27) Ouan (20)	5	5	5.5	3	3	3	14	1140	8	640	6	465	1023	bourgou	100	100	100	29	25	50
Torokoro	16/11/01 29/12/01	Timissa (38) Seno (36) Koula (9) Soufroulaye (9)	4	4	4.5	34	14	21	44	4326	34	3943	36	3585	4214	bourgou San Torokoro	100 - -	68 32 -	68 30 2	56 38	44	
Tom-bonka	19/11/01 29/11/01	Timissa (62) Seno (38)	4.5	4.5	5	39	45	50	7	532	6	329	7	422	500	bourgou Madiam Tombon	82 - -	82 - -	47 47 6	71 50	42	67
Bankoussi	11/11/01 15/12/01	Timissa (26) Konari (23) Saréyamu (13) Seno (13)	3	3	3	18	23	19	23	2175	16	1130	12	810	1934	bourgou	100	100	100	39	42	67
Nérékoro	17/11/01 24/12/01	Timissa (78) Burkina (5)	5.5	5.6	5.5	3	3	4	83	9770	69	3490	64	2170	8382	bourgou	100	100	100	100	100	100
Tékégné	20/11/01 28/12/01	Timissa (47) Burkina (33) Timissa (53) Seno (16) Kougué (9) Burkina (6)	5	4.5	5.5	10	1	10	56	5550	2	700	41	3600	4870	Bourgou San	100 -	- 100	- 100	0 48	14	23
Commune						18	16	27	377	38692	150	13032	177	12077	33465				43	43	59	

CONCLUSION

Les pâturages d'hivernage de la commune rurale de Madiama sont insuffisants. Seuls, les animaux de trois villages sur dix restent dans leur terroir (élevage sédentaire) pendant cette période. Dans les autres villages, les quelques animaux, essentiellement constitués de bœufs de labour et de petits ruminants exploitent les poches non mises en valeur, les rares jachères et les abords des champs. Tous les animaux sont en dehors du terroir de la commune, soit en semi-transhumance, soit en transhumance.

Les résidus de récoltes servant d'aliments d'appoint pour les animaux pendant la saison sèche, sont exploités de façon collective avec les nombreux troupeaux bovins, ovins et caprins transhumants étrangers. Ces troupeaux viennent camper aux environs des zones champêtres le plus souvent avant la fin des récoltes. Ce qui donne lieu à de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Certains troupeaux transhumants progressent vers les bourgoutières, d'autres restent dans les terroirs de la commune pour exploiter les résidus de récoltes pendant toute la saison sèche.

La majorité des animaux transhumants recensés dans la commune rurale de Madiama de novembre à décembre 2001 reviennent principalement des pâturages d'hivernage de Timissa et du Seno. Les animaux ont séjourné sur ces pâturages 5 mois en moyenne.

Le temps de séjour des animaux dans la commune varie d'un terroir à un autre. Le nombre d'UBT et le temps de séjour permettent d'évaluer de façon grossière la pression d'exploitation des ressources alimentaires des différents terroirs par les animaux. Ainsi, le terroir de Nouna est celui où les ressources alimentaires sont les plus exploitées, suivi des terroirs de Torokoro, Tékégné et Nérékoro. La durée du séjour moyen des troupeaux bovins et ovins dans la commune est de 17 jours, inférieure à celle des caprins (27 jours).

La commune rurale de Madiama constitue un couloir de passage des troupeaux à destination des zones à bourgou. En effet, la quasi totalité des cheptels recensés passent pour les bourgoutières. Cette position de zone de transit expose les ressources alimentaires à une exploitation intense. En effet, plus de 30.000 UBT y séjournent en moyenne 20 jours. Rien qu'en considérant une ingestion journalière de 2 kg MS/UBT, ceci correspond à un prélèvement de 1.200 tonnes de MS de ressources alimentaires. Seulement une faible partie de ces matières prélevées est restituée au sol à travers les fumiers déposés principalement dans les champs de culture. Pendant leur séjour, les bouviers et les bergers concluent des contrats par lesquels les animaux sont parqués dans les champs. Cette illustration est donnée par l'existence de lien des bouviers et des bergers avec les différents terroirs de la commune. Ainsi, on constate que les bergers des caprins ont plus de rapport avec les terroirs par rapport aux bouviers et bergers des ovins.

PERSPECTIVES

Les résultats ont montré que les parcours naturels de la commune rurale de Timissa revêtent une importance capitale dans la gestion des troupeaux transhumants de façon générale et de la quasi totalité des animaux de la commune rurale de Madiama pendant la période d'hivernage. Cette zone mérite d'être couverte par l'étude pour une compréhension plus approfondie de la gestion de ces pâturages naturels.